

DOSSIER DE PRESSE

15 avril 2020

COVID-19

DOSSIER DE PRESSE

15 AVRIL 2020

ars
Agence Régionale de Santé
La Réunion

**Coronavirus Covid-19 à La Réunion :
Point de situation sanitaire**

Sommaire du dossier de presse

COVID-19 à La Réunion

— DISTRIBUTION DE MASQUES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE ET LES PATIENTS	P. 3
— CONTINUITE DES SOINS	P. 5
— RENFORTS HUMAINS	P. 7

Distribution de masques

Une nouvelle distribution de masques intervient cette semaine : grâce au don du Groupe Bernard HAYOT, l'ARS a pu augmenter significativement les dotations aux professionnels de santé, et élargir l'attribution de masques à de nouveaux bénéficiaires, toujours dans un souci de protection des soignants les plus exposés et des personnes les plus fragiles.

Au total, 692 000 masques sont distribués cette semaine :

- **639 000 masques chirurgicaux,**
- **53 000 masques FFP2,**

soit la quasi-totalité des masques reçus du stock stratégique national et du don du Groupe Bernard Hayot.

La distribution des masques est prévue du 14 au 17 avril comme suit :

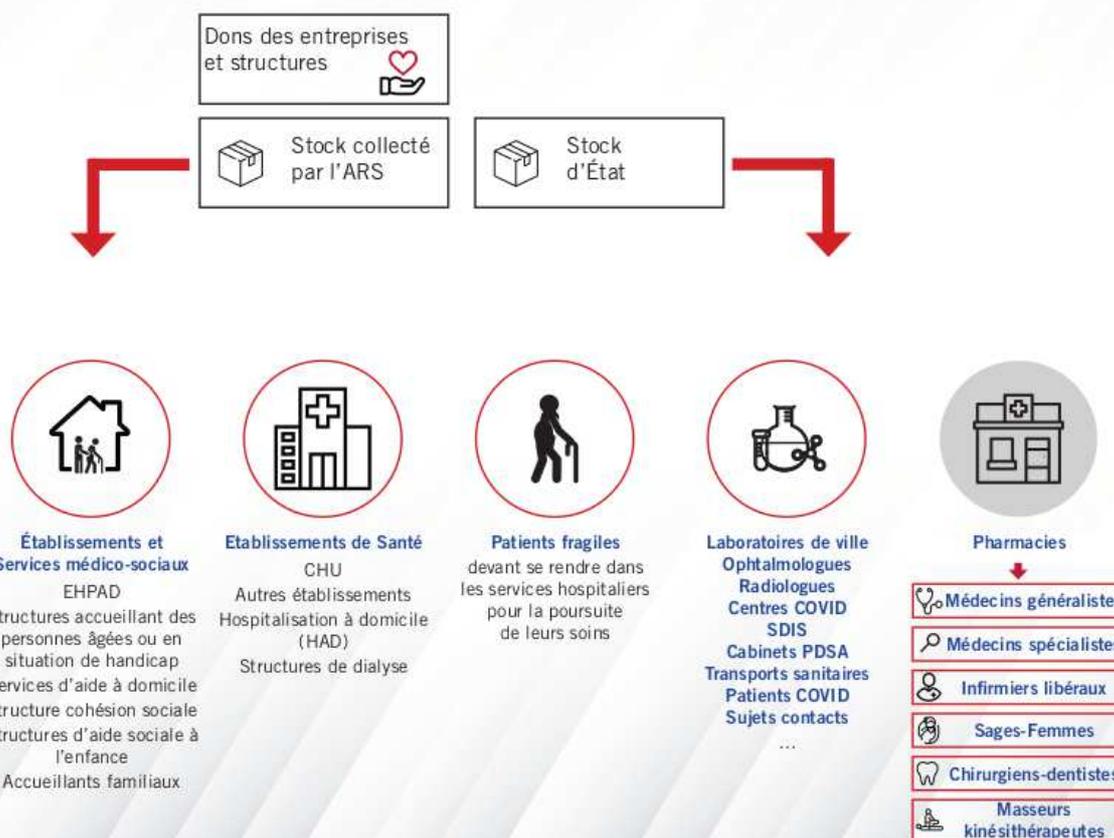
- **Etablissements de santé :** 161 000 masques chirurgicaux et 28 000 masques FFP2, couvrant les besoins exprimés par les hôpitaux et cliniques, dont le CHU, pour les 2 prochaines semaines,
- **Professionnels de santé libéraux :** 165 000 masques chirurgicaux, et 25 000 masques FFP2, avec une extension à l'ensemble des médecins spécialistes, une augmentation de la dotation des professionnels des officines, des masseurs-kinésithérapeutes effectuant de la kiné-respiratoire, et des cabinets de radiologie.
Les cabinets médicaux de garde sont également destinataires de masques, afin de soutenir la prise en charge des soins non-programmés et urgents.
- **Etablissements et services de soins pour personnes âgées :** 45 000 masques chirurgicaux, soit un doublement des quantités nationales de référence permettant d'assurer un haut niveau de protection des soignants, et donc des résidents et patients à domicile
- **Etablissements et services de soins et d'accompagnement pour personnes en situation de handicap :** 52 000 masques chirurgicaux, permettant la continuité de l'accueil des résidents, et le soutien à domicile des adultes et des enfants confinés
- **Services d'aide à domicile et les accueillants familiaux :** 68 000 masques chirurgicaux, afin de maintenir l'assistance à des publics fragiles à domicile, et de lutter contre leur isolement. Les familles d'accueil du Département sont ainsi servies pour la première fois à cette occasion.
- **Etablissements et services de l'aide sociale à l'enfance et du champ de la cohésion sociale :** 14 000 masques chirurgicaux, pour garantir la continuité d'activité, et l'aide à des publics dont la précarité sociale peut être aggravée par la situation de confinement.
- **Patients fragiles :** 94 500 masques chirurgicaux sont également remis aux patients dialysés, à ceux atteints d'un cancer, ou souffrant de maladies neuromusculaires, afin de leur permettre d'être protégés à l'occasion de la poursuite impérieuse de leurs soins
- **Transporteurs sanitaires et SDIS :** 9 600 masques
- **L'ARS** dispose également de masques pour le fonctionnement des **centres ambulatoires COVID en cours d'ouverture et pour protéger les sujets contacts, et les patients COVID + dont les soins se poursuivent à domicile.**

La plupart de ces dotations sont effectuées pour 2 semaines.

Les pharmacies d'officine ont adopté, au terme d'une concertation étroite avec l'ARS et l'Assurance maladie, un outil en ligne de suivi de leurs stocks et distributions, qui permettra d'avoir une meilleure lisibilité des approvisionnements des professionnels de santé libéraux, et de mieux répartir les dotations sur le territoire.

L'approvisionnement en masques de protection à La Réunion

Le 15 avril 2020



L'ARS tient à remercier le Groupe Bernard Hayot (GBH), pour son don de **400 000 masques chirurgicaux et 22 900 masques FFP2**. Ce don a fortement contribué à la stratégie régionale d'élargissement de la distribution des masques aux personnels de santé et patients fragiles, et de renforcement des dotations des professionnels de santé.

D'autres dons ont été également réceptionnés ces dernières semaines et sont intégrés dans les distributions hebdomadaires.

Appel la solidarité des entreprises et collectivités



L'ARS renouvelle son appel aux dons auprès des entreprises et collectivités, afin de compléter les dotations nationales et de renforcer la protection des personnels de santé et des personnes vulnérables.

Vous disposez d'un stock de masques et vous souhaitez les mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin ?

> mail : ars-reunion-covid19-gestion@ars.sante.fr

Accès à la continuité des soins : ne négligez pas les autres pathologies

L'ARS de La Réunion souhaite diffuser un message important à l'ensemble de la population : **les mesures de confinement actuellement en vigueur ne doivent en aucun cas être la cause d'une interruption de traitement sans avis médical.** Ainsi, toutes les personnes sous traitement temporaire ou atteintes de maladies chroniques sont invitées à maintenir le lien avec leur établissement habituel et/ou leur médecin traitant pour veiller à continuer tous les soins nécessaires, (radiothérapie, chimiothérapie, ...).

Les cabinets de ville et les établissements de santé sont organisés pour assurer la prise en charge des patients non-Covid dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Le maintien de ces traitements est essentiel pour la santé des patients concernés.

Le recours à la téléconsultation a été élargi ; les médecins sont aussi encouragés à contacter leurs patients fragiles par téléphone.

Dans ces conditions de crise sanitaire sans précédent, il est important de faire passer ce message au plus grand nombre. Prendre l'initiative d'interrompre son traitement sans un avis médical, c'est, dans de nombreux cas, mettre sa santé en danger et risquer une hospitalisation dans un état grave qui aurait pu être évitée.

LES MALADIES CHRONIQUES : CONTINUER A SE SOIGNER !

Recommandations de la Haute Autorité de Santé

La Haute Autorité de Santé recommande aux patients atteints de maladies chroniques :

- **de poursuivre la prise en charge de leur maladie** : auto surveillance, gestion des symptômes et des traitements, suivi des objectifs thérapeutiques fixés, pas d'interruption du traitement de fond sans avis médical, importance des consultations médicales et le cas échéant d'un suivi paramédical ;
- **d'alerter leur médecin traitant en cas de symptômes inhabituels** pouvant traduire une décompensation de la maladie chronique, une maladie intercurrente ou un covid-19 ;
- **de s'assurer qu'ils disposent des moyens des protections vis-à-vis du virus**, de moyens de communication suffisants, des coordonnées des contacts médicaux et paramédicaux, des médicaments nécessaires ;
- **de maintenir une bonne hygiène de vie** et une activité physique à minima.

Les patients atteints d'Insuffisance Rénale Chronique et en dialyse

Les séances de dialyse pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique au stade de suppléance sont des soins qui **ne peuvent pas être différés**, qu'elles soient réalisées au domicile ou en structure de dialyse. En effet, si un certain nombre de soins pour les patients peuvent être réalisés par téléconsultation, **les séances de dialyse restent indispensables et une organisation est à mettre en place** pour permettre la prise en charge des patients Covid et non Covid (circuits séparés).

Les néphrologues de La Réunion se sont organisés afin d'isoler les patients dialysés Covid des non Covid :

dès qu'un patient est confirmé Covid, son néphrologue appelle le néphrologue d'astreinte du CHU Nord afin d'organiser son hospitalisation dans une unité Covid et ses séances de dialyse.

Selon l'évolution de l'épidémie, une hospitalisation des patients COVID + pourra s'effectuer au CHU Sud.

UN ACCES A L'IVG MAINTENU DANS L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Pour toutes les femmes souhaitant ou devant interrompre leur grossesse, la continuité de l'accès aux consultations et aux actes d'IVG est assurée dans l'ensemble de l'île.

Les IVG jusqu'à 7 semaines d'aménorrhée (5 semaines de grossesse) sont faites en ville, par voie médicamenteuse. La cartographie des médecins et sages-femmes libéraux ayant signé une convention avec un établissement de santé pour assurer les IVG médicamenteuses est actualisée, en temps réel, sur le site du réseau périnatal Repère. Et les IVG au-delà de 7 semaines d'aménorrhée et jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée (12 semaines de grossesse) sont effectuées en établissements de santé.

Au-delà des 7 semaines d'aménorrhée (5 semaines de grossesse), les IVG doivent être réalisées en milieu hospitalier, y compris par voie médicamenteuse au regard du risque hémorragique.

Parcours IVG en phase épidémique Covid-19 à La Réunion

- Les soins doivent être groupés en unité de temps et de lieu, limiter les consultations en présentiel, privilégier la téléconsultation quand cela est possible.
- Dans la mesure du possible, pas d'accompagnant, sauf pour les mineures.
- Si risque de dépassement du délai légal et existence d'une infection par Covid-19+, le bénéfice/risque sera évalué au cas par cas.
- Si l'entretien psycho-social pré IVG ne peut être réalisé par une conseillère conjugale familiale, les sages-femmes sont autorisées à l'effectuer dans ce contexte épidémique.
- Les recherches de violences faites aux femmes sont renforcées dans cette période de confinement.
- Si la patiente n'a pas de couverture sociale, elle peut être adressée à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé périnatalité (PASS).

Renforts humains : plus de 220 professionnels de santé volontaires déjà engagés

Le 10 avril, l'ARS La Réunion a ouvert la plateforme d'appel à volontaires Renforts-Covid974. Le dispositif concerne les professionnels de santé en activité ou retraités qui souhaitent venir en renfort des équipes dans les établissements de santé et médico-sociaux pour faire face à la gestion de l'épidémie de Covid-19.

Après une semaine de mise en ligne, la plateforme a enregistré **plus de 220 professionnels de santé volontaires** pour venir en renfort des équipes :

- 21 médecins
- 79 infirmiers
- 43 aides-soignants
- 6 ambulancier-brancardier
- 30 agents de service hospitalier (ASH)
- 31 kinésithérapeutes
- 9 éducateurs
- 4 psychologues
- 4 assistants régulation médicale
- 4 cuisiniers

Les autorités sanitaires souhaitent remercier tous les volontaires engagés pour apporter leur aide au système de santé.

>> Les professionnels souhaitant s'engager, peuvent se rendre sur la plateforme en ligne :

<https://arslareunion-covid19.re>

La candidature enregistrée (identité, qualifications, zone privilégiée d'intervention, disponibilités), l'ARS contacte les professionnels pour les mettre en relation avec les établissements et services demandeurs. Selon la situation, la mobilisation du professionnel de santé sera couverte par une convention de mise à disposition entre employeurs, un contrat de recrutement à durée déterminée, une réquisition contre indemnisation, ou un recours au dispositif de la réserve sanitaire.

>> Concernant les établissements recruteurs, 5 EHPAD ont d'ores et déjà sollicité des personnels en renfort, soit pour un remplacement de leur personnel, soit pour un appui aux équipes :

- 5 infirmiers,
- 16 aides-soignants,
- 1 agent de service hospitalier

⇒ **Soit 22 professionnels recrutés en renfort**

La période de recrutement peut aller jusqu'à 6 semaines.



Etablissements et services de santé et médico-sociaux, vous avez un besoin de renfort ?

L'ARS recueille vos besoins et vous met en relation avec les professionnels volontaires.

Adressez votre courriel :

ars-reunion-covid-ps-renforts@ars.sante.fr

Comment se protéger et protéger les autres du coronavirus ?

Des gestes au quotidien, qui sauvent des vies

Face au Coronavirus, des gestes simples et efficaces doivent être pratiqués systématiquement :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Limiter les contacts avec d'autres personnes si vous devez vous déplacer

Vous sauvez des vies en restant chez vous !

Il vous est demandé de rester chez vous pour ralentir la progression du virus dans l'île, pour éviter que les personnes les plus vulnérables soient touchées et pour que nos établissements de santé ne soient pas surchargés.

Respectez le confinement et les règles de distanciation sociale pour :

- Vous protéger et protéger les autres
- Casser les chaînes de transmission
- Réduire l'impact du nombre de malades en ville et à l'hôpital.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé pour des actes urgents ou non-reportables
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le

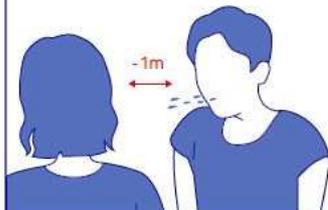


Saluez sans se serrer la main,
évités les embrassades

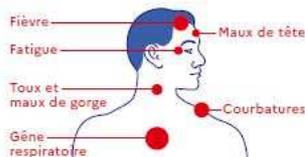
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection
de gouttelettes

• Face à face pendant
au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le
territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la
circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du
retour à la normale

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour
d'une zone touchée par le virus, composez le 15

